



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 129 - DECEMBRE 2013

SOMMAIRE

Préfecture

Secrétariat Général

Arrêté N °2013340-0006 - Arrêté de subdélégation concernant Madame Elisabeth AUBOIS, directrice académique adjointe, et Monsieur Didier WAGNER, administrateur de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général du service départemental de l'éducation nationale	1
--	---



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2013340-0006

signé par

M.le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Gard

le 06 Décembre 2013

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des actions et moyens de l'Etat (DAME)

Arrêté de subdélégation concernant Madame Elisabeth AUBOIS, directrice académique adjointe, et Monsieur Didier WAGNER, administrateur de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général du service départemental de l'éducation nationale



académie
Montpellier



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gard
éducation
nationale

Le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Gard,

VU le décret n°50-722 du 24 juin 1950 modifié et complété, relatif à la délégation des pouvoirs propres aux préfets et secrétaires généraux de préfecture ;

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié et plus particulièrement les articles 6, 8, 64 et 65, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n°82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

VU le décret n°96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

VU le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU le décret du 15 novembre 2013 nommant **Monsieur Christian PATOZ**, directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Gard à compter du 1er décembre 2013 ;

VU le décret du 6 août 2013 nommant **Monsieur Denis OLAGNON**, Administrateur civil hors classe en qualité de Sous-Préfet hors classe Secrétaire Général de la préfecture du Gard;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-DO-73 donnant délégation de signature à **Monsieur Christian PATOZ**, directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Gard ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-DO-74 donnant délégation de signature à **Monsieur Christian PATOZ**, directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Gard , pour assurer les fonctions d'ordonnateur secondaire ;

A R R E T E

Article unique : Subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Elisabeth AUBOIS, directrice académique adjointe, nommée par décret du 18 octobre 2013, dans le département du Gard.

- Monsieur Didier WAGNER, nommé par arrêté, émanant du Ministère de l'éducation nationale en date du 12 janvier 2009, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général du service départemental de l'éducation nationale du Gard, à effet de signer :

1) Tous les actes relatifs à l'exécution des BOP suivants :

- enseignement scolaire public 1er degré
- vie de l'élève
- enseignement scolaire privé du 1er et 2nd degrés
- soutien de la politique de l'éducation nationale

2) Les marchés de l'Etat concernant la gestion des services.

3) Les décisions de levée de la prescription quadriennale de créance.

4) Les accusés de réception des dossiers de demandes de subventions d'investissement, au sens de l'article 4 du décret du 16 décembre 1999 susvisé.

5) **Enseignement technique** :

- Fixation des dates de sessions.
- Délivrance du récépissé de déclaration d'ouverture des établissements privés d'enseignement technique

6) **Enseignement privé** :

- Liquidation des traitements des maîtres agréés et auxiliaires des établissements sous contrat.

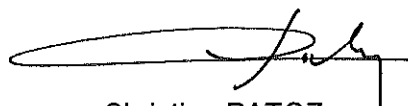
7) **Etablissements publics locaux d'enseignements (collèges)**

Délivrance des accusés de réception des actes non relatifs à l'action éducatrice suivants :

- Actes du conseil d'administration des collèges
- Actes du chef d'établissement.
- Actes budgétaires et financiers.

Nîmes, le 06 décembre 2013

Pour le préfet du Gard et par délégation ,
le directeur académique,
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale du Gard



Christian PATOZ